

Thibault THOMAS 34

De: Alexandre THOMAS <alexandre.thomas91@gmail.com>
Envoyé: jeudi 4 avril 2024 15:01
À: Andréa LECLERC
Cc: contact@thomas34.fr
Objet: Re: Re: Re: Re: Re: Re: Re: confirmation rendez-vous

Madame LECLERC,

Merci de votre retour, je mets en copie mon papa pour que nous soyons au même niveau d'information. La clause que vous suggérez en cas de revente me semble pertinente, pas de problème de mon côté.

Pour les frais c'est bon pour moi.

Cordialement,
Alexandre THOMAS

Le jeu. 4 avr. 2024 à 11:46, Andréa LECLERC <andrea.leclerc@heueletassocies.notaires.fr> a écrit :

Cher Monsieur,

Je fais suite à nos derniers échanges suite à votre courriel ci-dessous reporté.

Je vous confirme que nous pouvons effectuer un acte rectificatif de l'acte de reconnaissance de dette.

S'agissant d'un prêt familial, le Trésor public accepterait même un prêt à taux zéro donc nous pouvons tout à fait mettre le taux à 1%.

Pour la durée du prêt, il conviendrait de prévoir qu'en cas de revente avant la fin du prêt, vous vous engagez à solder le prêt familial au moyen du disponible du prix de vente.

J'ai besoin que votre papa me confirme qu'il est d'accord pour les changements par retour de mail.

En parallèle, je vais préparer l'acte rectificatif ainsi que la procuration pour votre papa compte tenu de son éloignement géographique.

Je lui adresserai en amont par mail la procuration avec le projet d'acte. Il lui appartiendra de se rendre en mairie afin de faire certifier sa signature sur la procuration que je lui adresserai.

Je lui préciserai lors de mon envoi les modalités de signature.

Je vous informe que les frais de l'acte rectificatif s'élèvent à la somme de 200,00 euros.

J'attends votre accord sur les frais et l'accord de votre papa afin de lancer la rédaction et l'acte.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement.

Andréa LECLERC

Collaboratrice

10, place de Bretten

91160 Longjumeau

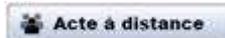
Tél. : 01 69 79 33 29



SECOND OFFICE DU GROUPE

6, place de la Mairie - 91400 Saclay

scpheuel.essonne.notaires.fr



Partage